

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an... \$4.00
Six mois... 2.00
Trois mois... 1.00

H. Beauprand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux:
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYES, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL.

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES
64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal.
C. O. PERRAULT Syndic officiel pour le District de Montréal.
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
60 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conse. I de la Reine
BUREAU :
223 Rue Notre-Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B. — Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la " poursuite, " aussi bien que de la " défense " des accusés, en matière criminelle.

ARCHAMBAULT
Artiste Photographe
800 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.
"LA PATRIE"

Parait tous les jours, à 4h. de l'après-midi.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Les frais de port sont à la charge de l'Editeur propriétaire.
L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT:
Un an... \$4.00
Six mois... 2.00
Trois mois... 1.00
Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville 8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL:
22 & 24 RUE ST GABRIEL

ANNONCES.
Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUPRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL

Montréal, 3 Avril, 1879.

COURRIER.

La parole est d'argent, mais le silence est d'or. COURSOL.

M. Tilley se recommande à tous les saints du paradis. Son fameux tarif à la don spécial de déplaire à tous les industriels. Les électeurs des provinces maritimes sont en fureur, et viennent une élection générale aujourd'hui, tous les toriers seraient balayés par le mécontentement général qui se fait sentir dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Ce sont les cultivateurs qui vont la trouver agréable, cette fameuse protection, lorsque viendra l'époque des récoltes, l'été prochain. Les faux, les faucilles, les faucueuses, les moissonneuses, les rateaux, les fourches en acier, tous ces articles de première nécessité pour l'habitant de la campagne ont été portés à des prix plus élevés par les marchands de fer. Le fabricant d'Ontario empêchera les bénéfices et les cultivateurs de la province de Québec les paieront. Voilà ce que veut dire la protection pour le canadien-français que cultive la terre.

La protection est arrivée, cela est certain. On peut d'ailleurs en voir les preuves sur les figures désolées de tous les négociants qui ne sont pas contents du tarif et des acheteurs qui pestent contre la hausse des prix des premières nécessités de la vie. Elle a été bien agencée cette fameuse protection, pour avoir ainsi le double défaut de déplaire au marchand et au client.

Ah ! mais c'est qu'ils sont très forts en économie politique, MM. les conservateurs. Ils paraissent mieux réussir à faire renchérir le prix du pain et du charbon qu'à mettre M. Letellier en disponibilité.

Le parlement a siégé hier comme d'habitude ; plusieurs députés ont pris la parole en anglais et en français ; mais nous le constatons avec un sentiment de navrante mélancolie — M. Coursol n'a pas encore entamé l'exorde de son grand discours sur la protection. Cruel M. Coursol ! vos électeurs, tout Montréal, tout le pays ont les yeux fixés sur vous.

Blancs d'avocat, de notaires en vente au bureau de la PATRIE 22 St Gabriel.

Circulaires imprimées à grand marché dans les ateliers de la PATRIE 22 St Gabriel.

Les fraudes à St. Hyacinthe.

Nos adversaires ont déjà brodé longuement sur les fraudes que nos amis de St. Hyacinthe ont entreprises pour manipuler les rôles d'évaluation et les listes électorales en vue de l'élection qui doit se faire prochainement pour remplacer l'Hon. M. Bachand, décédé, dans l'Assemblée Législative de Québec. On se rappelle que si M. Mercier a été défait, le 17 de septembre dernier, par une majorité de six voix, c'était dû au fait que plus de deux cents libéraux, locataires ou tenanciers, dans la ville de St. Hyacinthe, avaient perdu leur droit de suffrage par suite de l'incendie désastreux qui avait détruit la plus grande partie des propriétés occupées. Depuis, la partie incendiée a été rebatie, et nos amis ont repris le droit de vote ils avaient été temporairement privés; mais leurs noms n'avaient pu être mis sur le rôle et sur la liste pour la dernière élection. Ils y sont maintenant. C'est ce qui décourage les conservateurs du comté. Ils ont crié à une fraude qu'ils n'ont pu prouver, et ce sont eux qui viennent d'être condamnés pour manipulations frauduleuses dans la confection du rôle d'évaluation de St. Denis, paraissant presque entièrement conservatrice. Comme nos lecteurs l'ont appris, par la dépêche que nous avons publiée hier, soixante onze noms de conservateurs ont été biffés du rôle par la Cour. On en conteste encore trente quatre. La décision de l'Hon. juge Sicotte a été très sévère pour les coupables. Nous espérons avoir bientôt ce document en entier pour en faire connaître la teneur à nos lecteurs. L'élection d'un de nos amis pour représenter le comté de St. Hyacinthe est maintenant assurée.

Encore l'affaire Letellier.

On se lasse pas de faire des conjectures sur le sort de M. Letellier. Voici ce que dit le correspondant parlementaire de l'Événement :

« Parlons plutôt de l'affaire Letellier, et essayons, à l'aide des rumeurs diverses, de saisir les fils de l'intrigue. Voici qu'elle est en ce moment la version la plus accréditée. Le mouvement serait à recommencer et l'on ferait maintenant ce qu'on aurait dû faire dès le début. Pour renverser M. Letellier on commencerait par démolir son ministère. C'était la voie indiquée, et l'on s'étonne qu'on ne l'ait pas tout bonnement prise, au lieu de tenter de suite d'escalader les hauteurs. C'est l'observation qu'aurait faite le marquis de Lorne, et c'est d'après cette observation que l'on modifierait maintenant le plan de campagne. »

« On ajoute qu'une communication importante serait faite la Chambre de la part du Gouverneur-Général, au commencement de la semaine ; mais ceci est douteux. Ce qui l'est moins, c'est qu'intimation va être donnée au Lieutenant-Gouverneur de convoquer la Législature au commencement de mai, afin qu'il soit bien constaté si son ministère a ou non la majorité. Ce sera une sorte de vérification de pouvoirs. Si la majorité soutient le ministère Joly, la question se trouve tranchée en faveur de M. Letellier. Impossible de renvoyer un lieutenant-gouverneur ainsi approuvé par la législature provinciale. Si, au contraire, la majorité se tourne contre le ministère Joly, il sera difficile que M. Letellier ne subisse pas le contre-coup de ce revirement. On l'inviterait à résigner, et pour l'y contraindre, le parti conservateur refuserait de former un ministère sous ses auspices. De là un état de crise qui provoquerait forcément l'intervention du gou-

vernement fédéral et ne pourrait se dénouer que par la démission du lieutenant-gouverneur.

« Ce plan de campagne a le mérite de prendre pour base la volonté de la Chambre locale, c'est-à-dire l'opinion de la majorité dans notre province. Mais naturellement il n'y a de plan véritablement bon que celui qui réussit, et celui-ci réussirait-il? C'est pour le moins douteux. »

Cette façon de procéder, qui semble si simple au correspondant de l'Événement, nous paraît d'autant moins naturelle qu'elle est impossible. La démolition du ministère Joly n'entraînerait nullement la chute du lieutenant-gouverneur. Depuis quand le chef constitutionnel d'un état est-il responsable? Ses avis seuls ont de la responsabilité vis-à-vis de la Chambre, et quand celle-ci leur refuse sa confiance ils n'ont qu'à se retirer pour faire place à ceux que le lieutenant-gouverneur est libre de choisir comme bon lui semble. L'étonnement de notre confrère en voyant qu'on n'avait pas encore songé au procédé qu'il indique nous étonne plus que tous ce que nous avons encore entendu dire par les conservateurs sur cette question.

Quant à l'intimation qui serait donnée au lieutenant-gouverneur de convoquer la Législature au commencement de mai, afin qu'il soit bien constaté si son ministère a ou non la majorité, c'est une impossibilité. Parviendra-t-on à comprendre que le lieutenant-gouverneur ne relève pas de l'autorité fédérale? Si la vérification de pouvoirs dont notre confrère parle pouvait se faire, tout notre système roulerait, et le devoir de tout patriote sincère serait de demander la désagrégation du Dominion ou l'union législative.

Il n'y a pas, dans l'administration de nos affaires locales, d'état de crise qui puisse provoquer forcément l'intervention du gouvernement fédéral. Si quelqu'un dans la province se trouve lésé par des actes du représentant de la couronne, qu'il porte sa plainte en Angleterre du gouvernement de laquelle relève le lieutenant-gouverneur.

La volonté de la Chambre locale prise pour base d'un plan de campagne comme celui dont il s'agit n'a rien à faire avec la révocation du souverain constitutionnel de notre province. L'Assemblée Législative peut défaire les ministères ; mais elle ne peut pas destituer le gouverneur pour la raison si naturelle que tout notre système gouvernemental repose sur la responsabilité du ministère et sur l'irresponsabilité de la Couronne.

PARLEMENT FEDERAL.

(Des journaux du matin.)

SENAT.

Ottawa, 2

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires routine, M. Kaulbach demande que l'on produise copie du jugement de la Cour du Banc de la Reine dans l'affaire Campbell vs. Gordon, aujourd'hui connue sous la désignation de : « Cause de divorce Campbell. »

M. Miller prétend que ce document ne doit être produit que devant le comité.

La motion est retirée. Les deux bills suivants subissent la troisième lecture et sont adoptés.

Acte amendant les lois de banque. Acte concernant les octrois de terres fédérales.

M. Carrall reprend le débat sur le bill concernant le jour de fête légale appelée « Dominion Day. »

Le bill subit la deuxième lecture.

M. Pelletier reprend le débat sur la motion de M. Macpherson, concernant les dépenses publiques. Les imputations de M. Macpherson, dit-il, ont été si habilement réfutées par M. Scott, qu'il est inutile d'occuper le temps de la Chambre à une discussion pareille. L'animosité politique que cet honorable monsieur apporte dans les discussions me semble réellement déplacée.

L'honorable orateur justifie les dépenses de l'administration Mackenzie dans les divers départements et surtout dans ceux de l'Agriculture et des Postes et de l'administration de la justice.

M. Macpherson réplique aussi par des chiffres et dit que, l'un des premiers, il avait demandé la distribution gratuite des lettres avant même l'avènement du gouvernement conservateur, en 1867.

M. Campbell — Le gouvernement ne croyait pas alors pouvoir se donner pareil luxe.

M. Allan approuve la motion de M. Macpherson.

M. Brouse condamne la motion et dit que le Canada a lieu d'être fier de son organisation postale. Il prétend que, pour la responsabilité qu'ils ont, certains maîtres de poste ne sont pas suffisamment payés.

A six heures, M. Macpherson propose l'ajournement du débat.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 2.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine, M. McLennan présente un bill pour faire disparaître tous les doutes sur la vraie signification de l'Acte de tempérance 1878.

Le bill subit la première lecture.

M. Keeler demande si c'est l'intention du gouvernement d'insérer, au budget supplémentaire, un item pour achever le dragage du nouveau canal de la Baie de Presqu'Isle, Lac Ontario.

M. Tupper — Je crois que la chose ne sera pas possible cette année.

M. Keeler demande si c'est l'intention du gouvernement de faire voter, pendant la présente session, une allocation pour construire le canal Murray, dans la division Est de Northumberland, Ontario, pour lequel six mille acres de terre, environ, furent réservés en 1896.

M. Tupper — Je regrette d'avoir à faire la même réponse qu'à la question précédente.

M. Fiset demande si c'est l'intention du maître-général des postes de donner instruction au maître de poste de St. Anaclet de transporter son bureau à un point plus central, comme la chose a été faite pour les bureaux de Matane, Montalembert et St. Fabien.

M. Langevin — Le gouvernement a reçu une requête demandant ce changement.

M. Keeler propose la formation d'un comité spécial pour prendre en considération la réponse à une Adresse de cette Chambre en date du 24 février dernier, relative à la rivière Trent et la navigation du district de New-Castle et des canaux, etc., etc.

M. Domville demande les documents relatifs à la résignation de M. E. O. Stark, chef de la station à Spring Hill, sur l'Intercolonial.

Adopté.

M. Valin — Etat des sommes payées au procureur-général par les syndics officiels de la Province de Québec. Adopté.

M. Keeler. — Correspondance relative au phare de la Baie de Presqu'Isle.

Adopté. M. Thos. White, en l'absence de M. Williams, demande les documents relatifs à la construction de l'aile ouest des édifices des départements publics.

Adopté. M. Landry. — Copie de la plainte formulée par M. Clément Rouleau, de Ste. Anne La Pocatière, contre M. Clovis Caron, garde-pêche.

Adopté. M. Cartwright. — Correspondance relative à la destitution de M. Samuel Longhead, maître de poste à Molesworth.

M. Trow. — Etat des dépenses faites par le département du revenu de l'intérieur depuis 1867 jusqu'à 1872, inclusivement.

Adopté. M. Fiset. — Etat indiquant les ordres donnés au Capitaine Pierre Lavoie, commandant le vapeur « Rimouski » et en quoi sa désobéissance à ces ordres a pu amener sa destitution.

Adopté. A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

La Chambre se forme en comité sur le bill pour constituer légalement la « Yarmouth Dyking Co. »

Après de longs pourparlers, ce bill est retiré.

Les bills suivants sont passés en comité général et adoptés.

Acte pour amender l'Acte constituant légalement la « Canada Life Assurance Co. » — M. Robertson, (Hamilton.)

Acte pour amender l'Acte constituant légalement la « Confederation Life Insurance Co. » — L'Hon. M. Cockburn.

Acte pour amender l'Acte concernant L' « Isolated Risks and Farmers Insurance Co. » et pour changer son nom en la « Sovereign Fire and Marine Insurance Co. » — L'hon. M. MacKenzie.

Acte concernant la Banque Consolidée du Canada, (rapporté) — M. Gault.

Acte pour constituer légalement « l'Atlantic et North West Ry Co. » — M. Colby.

Le bill concernant le protêt des lettres de change à l'intérieur est déposé au Comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Arkell et après de longs pourparlers entre MM. Thompson (Cariboo), Ross, White (Hastings), White (Cardwell), Hesse et MacDougall (Dalton), le bill de M. Casey pour amender l'Acte des élections fédérales, est renvoyé à six mois.

La Chambre s'ajourne à 12 heures 40 minutes.

CLUB NATIONAL.

La dernière séance du Club National a été l'une des plus nombreuses et des plus intéressantes de la session. La discussion offrait un intérêt piquant et l'auditoire a paru goûter les discours qui ont été prononcés. On se demandait si les électeurs du comté de St. Hyacinthe devraient élire à la chambre locale un réformiste ou un conservateur.

Discuter cette question c'était embrasser la politique provinciale de 1867 et faire le bilan des divers cabinets qui se sont succédés depuis la confédération.

Ont pris part à la discussion MM. A. E. Poirier, J. N. Bienvenu, J. C. Robillard, A. Godin, A. P. Forget et E. Tremblay.

A la séance de demain soir (vendredi) M. J. N. Bienvenu fera un entretien sur les affaires financières de la Province de Québec.

Cartes de visite dans les derniers goûts imprimées au bureau de la PATRIE 22 St Gabriel.

Causerie.

PHOSPHATER.

Je me suis laissé raconter une histoire par l'authenticité de laquelle je ne me porte pas garant, mais qui cependant à l'air fort vraisemblable.

Notre voleur aurait pu répondre comme l'âne du bon Lafontaine : La faim, cette poche et je pense Quelque diable aussi me poussant...

Mais non ! — S'il vous plaît. Votre honneur, dit-il, je voulais phosphater. — Phosphater ! que voulez vous dire ?

— Oui votre honneur phosphater, c'est un mot nouveau qu'un de mes amis m'a appris ; nous phosphatons, quand nous nous payons de la tire du père Labelle avec l'argent des autres.

O désir immodéré des jouissances ! Voilà bien des tiennes. Tu as créé les fautes à complications, les fausses dents, les petites mains enivoire pour se gratter le dos et voilà que pour te contenter il va falloir agrandir le format du dictionnaire de la langue française !

Au fond, notre petit voleur était bien un peu excusable : une poche béante, pour un amateur de tire, c'est tentant... et pensez donc, 6 bâtons pour cinq cents ! Mais le magistrat a eu raison d'envoyer le jeune délinquant à la maison de réforme car c'est un gaillard qui plus tard, pour peu qu'il devienne caissier, pourrait bien phosphater par trop.

Notez que la tentative de vol avait pour but la satisfaction d'une passion, la passion de la tire ; un détective français vous aurait qualifié le cas de vol à la tire — sans escalade, — la dame étant de trop petite taille. Ainsi, le besoin de satisfaire une passion conduit à commettre une mauvaise action.

Et vole la galère... jusqu'à la honte ! O gens qui vivez dans la médiocrité, ne devant un sou à personne, et qui vous laissez éblouir en souriant de pitié, combien n'êtes-vous pas heureux ! Vous vivez tranquille, sans soucis, sans remords et ne dépensant que votre argent honorablement gagné.

Le Poisson d'Avril. La coutume de donner des poissons d'avril, de faire manger du poisson d'avril, est assez généralement répandue, et pourtant il est fort difficile d'en connaître la source.

Le colonel Pearce est trop vague et trop isolée pour devenir le fondement d'une conviction arrêtée. Mais, d'un autre côté, nous avons nous-mêmes de nous n'avons guère d'hypothèse plus plausible à offrir pour la remplacer.

L'antiquité reste muette à cet égard, et si Virgile et Ovide parlent de fêtes bonadiées à Vénus en ce jour, rien dans ces fêtes ne ressemble à la coutume du poisson d'avril.

Toutes les encyclopédies et tous les dictionnaires rapportent une anecdote qu'il faut bien redire ici. Louis XIII faisait garder à vue, dans le château de Nancy, un prince de Lorraine dont il avait à se plaindre. Ce prisonnier trouva le moyen de tromper ses gardes et se sauva le premier jour d'avril en traversant la Meurthe à la nage. Or, cette fable fit dire aux Lorrains que c'était un poisson qu'on avait donné à garder aux Français.

Mais, après avoir reproduit l'anecdote, nous devons constater qu'elle a été victorieusement réfutée dans le Journal de Verdun du mois de juillet 1749. En outre il est maintenant prouvé que l'usage dont nous parlons remonte à des temps bien antérieurs au règne de Louis XIII, et qu'il était populaire, non-seulement en France, mais dans le reste de l'Europe.

Qu'il nous soit permis aussi de faire remarquer que le mot poisson n'est employé qu'en France. Les Anglais disent an april fool ; les Hollandais disent également een april gek ; enfin en Allemagne, on connaît ce vieux proverbe : Am ersten April Schikt man die Narren wo man wil

Or, fool, get et narr signifient également un sot ou un fou, ce qui n'a rien de commun avec un poisson. Le savant Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy, en Franche-Comté, qui fut persécuté comme hérétique et mourut prisonnier en 1567, nous donne à son tour une étymologie du poisson d'avril, mais sans éclairer la question.

On appelle ainsi de son temps, dit-il, celui qui fait le métier de débaucher les personnes du sexe, parce que le poisson dont il porte le nom parmi le peuple est excellent à manger dans ce temps-là. C'était là une qualification, mais on pensa comme nous qu'elle n'a aucun rapport avec le piège que l'on tend à un innocent, avec le plaisir qu'on a de faire faire à quelqu'un une démarche imaginaire pour avoir l'occasion de se moquer de lui.

Parmi toutes les opinions qui se sont produites au sujet de cet usage, il faut encore mentionner celle qui l'attribue à la grande perturbation apportée dans les habitudes des éternels par l'ordonnance rendue par Charles IX en 1564. Cette ordonnance fixait au 1er janvier le commencement de l'année, qui avait été d'abord établi au jour de Noël, et plus tard à Pâques. C'est à la suite de ce changement que certaines personnes auraient continué à s'adresser des compliments et à se faire des cadeaux le 1er avril, mais seulement par manière de plaisanterie. Comme le soleil venait de quitter le signe zodiacal des Poissons, on aurait, dit-on, donné le nom de poissons d'avril à ces cadeaux et à ces compliments dérisoires.

Eh bien ! nous ne craignons pas de le répéter, aucune de ces versions ne nous satisfait, aucune de ces versions ne nous paraît même vraisemblable. Il fallait les rapporter, parce qu'elles ont été émises ; mais nous ne saurions nullement les accepter. Nous sommes, quant à nous, portés à partager l'opinion qui trouve dans cet usage une allusion profane et impie à la passion du Christ, qui arriva vers le mois d'avril.

appréhension de ce grand discours de quinze minutes que prononça notre bouillant député sur la place Papineau. "La ! Mieux l'écrivain, ce fut un enthousiasme indescriptible. Je puis en parler car j'en étais. Je le redirai à mes petits enfants."

Bulletin Télégraphique

Québec, 3.

Le nommé Monaghan qui a mis en pièces les glaces de la résidence de M. Holiwell, lundi dernier, a été déclaré atteint d'aliénation mentale et sera placé dans un asile.

— Hier les malles par le chemin de fer du nord ont été en retard de quelques heures.

— L'hon. M. Marchand, est arrivé en cette ville, hier matin.

— On dit que M. Gauthier député de Charlevoix à la Chambre Locale, dont l'élection est contestée, a l'intention de résigner afin d'échapper à la disqualification.

— La compagnie du gaz a décidé de réduire le prix au gaz à \$2 par 1000 pieds cubes.

Ottawa, 3.

La condition de l'infortuné qui s'est fait briser le crâne par un accident sur le chemin de fer St. Laurent et Ottawa, s'est beaucoup améliorée et l'on a quelque espoir de guérison.

— Une nouvelle explosion s'est produite hier dans la rivière Ottawa et a failli causer la mort de plusieurs hommes occupés à travailler dans le chantier de navires de McRae et Cie. Ces hommes venaient de traverser la rivière sur le pont de glace lorsqu'ils arrivés près du rivage ils entendirent une forte détonation et en même temps de gros morceaux de glace furent lancés en l'air et vinrent tomber près d'eux.

— Le conseil du comté d'Ottawa a reçu hier un télégramme de l'hon. R. Laflamme, lui annonçant que la cause entre le comté d'Ottawa et la vieille compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal, par laquelle cette dernière réclamait \$150,000 de dommages du comté à défaut du paiement du bonus de \$200,000, a été décidée en faveur du comté par le juge Torrance.

Hartland, N.B., 3. Un accident a eu lieu hier sur le chemin de fer New-Brunswick. Un convoi lourdement chargé de fret a été précipité en bas d'un escarpement d'une hauteur d'environ cent pieds. Les chars sont tombés sur le bord de la rivière et ont été mis en pièces. Le conducteur avait remarqué qu'à certains endroits le terrain cédait sous le poids des convois. Il fit découper les chars et passa avec la locomotive seule. A peine s'était-il éloigné de l'endroit dangereux que l'éboulement se produisit précipitant les chars d'une hauteur de cent pieds. Personne n'a été blessé et la plus grande partie du fret sera sauvé.

FRANCE. Un correspondant de Paris dit que la question du transfert de la législature à Paris n'est que secondaire. On admet généralement que cette mesure est nécessaire. Le centre gauche qui a été en partie exclu du pouvoir dans le cabinet et la chambre des députés ne s'est servi de cette question que pour se plaindre du gouvernement. Les républicains avancés s'efforceront de gouverner sans lui. Si cependant, le centre gauche vote comme un seul homme dans le sénat, il pourra montrer au gouvernement que rien ne peut être fait sans son adhésion. Son but enfin est d'amener une crise ministérielle.

AFGHANISTAN. Une dépêche de Tashkend au "Herald" de New-York dit que le général Kauffmann a reçu avis du gouverneur de Samarcand que le gouvernement anglais avait l'intention de placer Wali Mahomet, cousin de feu l'Emir, sur le trône d'Afghanistan.

AUTRICHE. La "Presse" controuve la nouvelle que trois empereurs doivent être présents aux noces d'or de l'empereur Guillaume. Il n'est pas même certain que le Czar se rendra à Berlin.

ITALIE. Garibaldi a quitté son fief de Caprera pour se rendre à Rome. On attache une certaine importance politique à ce voyage dans les circonstances actuelles.

Aux anciens abonnés du "National" Nous avons reçu, depuis quelques jours, un grand nombre de lettres de la part des anciens abonnés du "National", au sujet des poursuites qui sont entreprises par les procureurs de l'administration actuelle, contre ceux qui lui sont endettés pour abonnements. Beaucoup se plaignent

amèrement de la rigueur que l'on a exercée contre eux et quelques uns semblent croire que l'administration actuelle de la PATRIE est au fond de ce qu'ils appellent une persécution.

Nous voulons qu'il soit bien compris que l'administration de la PATRIE et celle de l'ex- "National" sont tout à fait distinctes ; c'est pourquoi nous entendons dégager notre responsabilité de toutes les procédures prises contre les anciens abonnés du "National" par MM. Loranger, Loranger, Pelletier et Beaudin, avocats. Nous prions nos abonnés de la campagne de vouloir bien expliquer aux intéressés la position que nous occupons dans cette affaire.

A VENDRE AU BUREAU DE "LA PATRIE"

JEANNE LA FILEUSE, EPISODE DE L'EMIGRATION FRANCO-CANADIENNE AUX ETATS-UNIS.

H. BEAUGRAND. PRIX: 75 Cts.

LA QUESTION DU JOUR. PRIX: 75 Cts.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents, plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St Gabriel.

Maison LANTHIER & CIE, AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier, No. 712, rue Notre-Dame

à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions si libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition. Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin. M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial. La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre-Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps qu'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

PAPIERRIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLE POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE Médaille d'Argent. Paris, 1855 Hâvre, 1868 1868 MEDAILLE D'OR 1873 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministre de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A l'étranger, le Papier Rigollet a également fait son chemin ; l'amirauté anglaise en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres ; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont adopté ce sinapisme ; l'hôpital général de Constantinople suivi l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer. Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit. Se méfier des contrefaçons et exiger le véritable. P. RIGOLLOT Paris—24, Avenue Victoria—Paris

PROTRAIT

DU GRAND POETE CANADIEN OCT. CREMAZIE

Dessein de HENRI JULIEN. Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE."

Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

PRIX: 15 Cts.

Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Directeur de la "Patrie," Montréal.

Résurrection ! Résurrection !



PILON N'ETAIT PAS MORT

Il était seulement en léthargie !

Pilon, dont le nom est connu de toute la province comme le créateur du commerce à bon marché à Montréal ne pouvait pas mourir, car à sa disparition, la concurrence aurait entonné un hosannah pendant que la douleur aurait été dans le cœur de tout acheteur intelligent. Oui, Pilon est réellement ressuscité. Il renait de ses cendres comme le phénix. Depuis quelque semaines, il y avait un vide dans la rue Ste. Catherine. Personne ne pouvait croire que l'astre de Pilon pouvait disparaître de notre firmament commercial. L'astre a paru pâle pendant quelques semaines, mais il ne devait pas s'éteindre. Il respirent aujourd'hui d'un éclat tout nouveau. Nous avons cherché Pilon et nous l'avons trouvé.

AU GROS CŒUR

Nos. 633 et 635 RUE STE. CATHERINE

Pilon ne pouvait choisir une enseigne emblématique plus appropriée au genre de commerce qu'il a créé. Il lui fallait certes un grand cœur pour faire des sacrifices inouïs dans les annales du commerce, afin d'attirer chez lui la plus grande clientèle de Montréal.

AU GROS CŒUR vous trouverez Pilon entouré des employés les plus populaires de son ancienne maison. Ayant une surveillance moins grande à exercer sur le personnel du magasin, il donnera une attention plus entière aux demandes de ses clients.

Pilon est devenu l'associé de la maison JOLICŒUR & FRÈRES, qui ont toujours fait une concurrence prospère depuis 12 ans sur la rue St. Laurent. La maison Jolicœur a une clientèle nombreuse et elle a admis dans sa société M. A. Pilon, le marchand le plus populaire de la province. La raison sociale sera à l'avenir

A. Pilon Jolicœur & Frères.

MM. Jolicœur ont transporté leur fond de commerce aujourd'hui sur la rue Ste. Catherine, afin d'être dans le foyer de la popularité de M. Pilon, près de son ancien grand magasin. AU GROS CŒUR, le public trouvera un fond de nouveautés de la valeur de

\$50,000.00

assorti composé de marchandises de printemps dans les derniers goûts. Les importations sont des plus fraîches.

Au Gros Cœur, on trouvera toujours des avantages extraordinaires, parce qu'on a des spécialités du commerce de la maison A. Pilon, Jolicœur et Frères sera la liquidation de Fonds de Banqueroute.

M. George Jolicœur, qui a eu 13 années d'expérience comme acheteur sur les marchés européens, est chargé de veiller aux achats du magasin. Ces achats se feront toujours au comptant avec de forts escomptes, afin de mettre la nouvelle maison en état de sortir victorieusement de la lutte qu'elle a engagée avec la concurrence. L'écoulement de nos concurrents est le crédit. Le crédit a été et sera toujours la cause directe des hauts prix dans le commerce.

PAS DE CREDIT.—Nous ne nous départirons jamais de cette règle, afin de donner pleine et entière satisfaction aux personnes qui achètent pour argent comptant.

Les acheteurs en faisant leurs emplettes au GROS CŒUR, auront des avantages exceptionnels. Par exemple, ils auront garniture de chapeaux gratuits, taillage gratis, patrons de robes gratis.

N'oubliez pas le GROS CŒUR, en face de la Banque d'Épargne, rue Ste.-Catherine.

N'oubliez que le commerce s'y fera toujours d'après les principes Pilon.

N'oubliez pas que l'ouverture se fera

LUNDI prochain LE 7 AVRIL. P. S.—M. Pilon profite de l'occasion pour remercier tous ses anciens clients pour le patronage libéral qu'ils lui ont accordé, et il se fera toujours un plaisir de les rencontrer au GROS CŒUR, où il les servira avec la même courtoisie et leur offrira les mêmes avantages qu'ils trouvaient dans l'ancienne maison A. Pilon et Cie. N'oubliez pas le GROS CŒUR. A. PILON, JOLICŒUR & FRÈRES, Nos. 633 et 635, Rue Ste. Catherine.

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU. VENTE DE MARCHANDISES ENDOMMAGÉES

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre.

JEUDI le 3 Avril 1879

(Pour le compte des assureurs et autres intéressés), les marchandises suivantes, endommagées durant le voyage d'importation du steamer "Québec:"

J. A. H. T. R. C. Québec.—281—1 caisse de Tweeds et étoffes de fantaisie.

Vente à MIDI. BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR PAR ENCAN

Pour régler des comptes de société. Les soussignés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre.

Jeudi le 10 Avril prochain

Cette magnifique bâtisse faisant face au Carré Victoria, portant les Nos. 6, 8 et 10 et connue sous le nom de "Albert Buildings", étant en pierre de taille et couvrant une superficie de terrain d'environ 16,000 pieds. Cette bâtisse sera vendue en un lot ou chaque magasin séparément. Elle est maintenant occupée par la banque des Artisans, W. J. McMaster et Cie., et la succession Geo. Winks et Cie.

Cette propriété est certainement une des plus avantageuses de la ville, pour le commerce de gros ou les banques. Conditions très libérales.

VENTE A ONZE HEURES. BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Pour la succession Geo. Winks et Cie.

Meubles de Ménage de Prix.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la résidence de feu Damase Masson, No. 361 rue Bleury, seconde maison au-delà de la rue Sherbrooke.

MERCREDI le 16 AVRIL

Tout l'ameublement de cette maison. Les détails seront publiés dans une prochaine annonce.

Vente à DIX heures. BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Sajerac.

219, Rue Notre-Dame Vins, Liqueurs, Bières, Porters et Cigares de première qualité.

BIENDEAU & RACINE, Propriétaires.

PIERRE DENIS PEINTRE D'ENSEIGNES,

38, Cote St. Lambert. Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux. Blanchissage et tous les travaux de peinture.

38 COTE ST. LAMBERT. PAR J. E. DERY & CIE., A QUEBEC.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements. Dans l'affaire de Larochelle et Scott, contracteurs de chemin de fer, Faillis.

Le syndic soussigné vendra à son bureau No. 28 rue St. Pierre, en la cité de Québec,

LUNDI le 12 MAI prochain

88,826 parts dans la Compagnie du chemin de fer de Lévis et Kébec.

Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente: un quart payable immédiatement après l'adjudication et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à ONZE heures A. M. ALFRED LEMIEUX, Syndic.

J. E. DERY & CIE. Encanteurs. Québec, 27 mars 1879. fcs

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de Louis A. Cornélius, marchand de la ville de Joliette, Failli.

Les syndics soussignés recevront des soumissions, à leurs bureaux respectifs, jusqu'à

VENDREDI le 4 AVRIL prochain

inclusivement, à tant dans la pastre pour l'achat du stock de la faillite, consistant en

Marchandises-Sèches.....\$2,511 02 Hardes fautes..... 174 00 Ameublements du magasin "Fixtures"..... 52 15 \$2,738 08

Si les offres ne sont pas faites au comptant, les soumissionnaires devront mentionner le délai exigé et les noms de leurs endosseurs. Les syndics ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions. A. MAGNAN, C. BEAUBOIS, Syndics conjoints. Montréal, 29 mars 1879.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN UN PÈRE.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

J'avais fait prendre un détour qui me permettait de voir la ville en repassant sur une route en contre-bas.. et j'eus la satisfaction d'apercevoir une autre calèche contenant mon genre et deux personnages que je ne pus définir, gens de la police ou employés du consulat, qui s'arrêtaient devant la porte de notre demeure. Ils sonnèrent à tour de bras, et longtemps sans doute, car les aboiements d'un chien me poursuivirent longtemps. Nous gagnâmes la gare, et nous prîmes le premier train de banlieue. La direction nous importait peu, l'essentiel était de quitter cette ville devenue dangereuse pour nous.

Suzanne très-effrayée, très-pâle, me serrait fortement le bras. Félicie, qui avait gagné quelques habitudes italiennes, faisait de temps en temps un grand signe de croix.. Quand nous fûmes en wagon, Suzanne me dit :

—Où allons-nous, père ?

Son visage exprimait une inquiétude si poignante que je ne pus y tenir plus longtemps.

—En France ! répondis-je.

—Un cri de triomphe partit des trois poitrines haletantes qui attendaient ma réponse, et les trois paires d'yeux me remercièrent par des larmes de joie.

Le lendemain nous étions à Nice, où je ne fis que passer. Nous ne fûmes point inquiétés à la frontière. Mon gendre, bien sûr, ne nous cherchait point de ce côté.

Arrivé près de Paris je déposai Suzanne avec nos domestiques dans un hôtel de la banlieue, et j'allai voir notre docteur nuitamment comme un voleur. Il approuva mon projet, loua fort mon énergique résolution et m'assura que, dès lors, nous pouvions rester en France sans être inquiétés.

—Comment voulez-vous, dit-il, qu'on vous cherche là où vous allez ? Je ne crois pas que personne connaisse le nom de ce trou-là. Seulement ce ne sera pas très-habitable l'hiver !

—L'hiver est loin ! dis-je gaiement, nous retournerons en Italie, ou en Espagne, ou à Malte. Le monde est grand, et Suzanne n'aura pas toute sa vie le mal du pays.

—Je doute même fort, reprit le docteur, qu'elle l'ait une seconde fois ! On n'a guère cette maladie-là qu'une fois, et dans l'extrême jeunesse. Plus tard, on se bronce !

Notre ami étouffa un soupir ; peut-être se croyait-il trop bronzé ; mais il se trompait en ce cas, car son vieux cœur était aussi jeune que le nôtre.

J'aurais voulu voir aussi le notaire, mais je considérai l'entreprise comme trop périlleuse, et j'y renonçai. D'ailleurs, je craignais vaguement qu'il ne fût arrivé quelque malheur à Suzanne. Je me hâtai de retourner à l'endroit où je l'avais laissée. Tout était pour le mieux ; elle dormait encore, car j'avais passé une partie de la nuit à causer avec le docteur, et j'étais revenu par le premier train.

Nos partimes ensemble tous quatre sans passer par Paris, et douze heures après nous débarquons dans une petite ville de Normandie, si tranquille que l'herbe pousse entre les marches des escaliers, sur les perrons des hôtels et jusque dans le marché aux chevaux.

Après une nuit passée à nous reposer de ce voyage précipité, nous montâmes dans une lourde voiture jaune qui rappela à Suzanne l'ancien omnibus du chemin de fer dans lequel nous avions promené Lisbeth. Vers le soir, la patache en question nous déposait sur la place d'un village où il y avait bien cinq maisons groupées autour d'une vieille église surmontée d'un clocher à bâtière, c'est-à-dire un toit de schiste à deux versants très-inclinés, assez semblable, en effet, à un bât de cheval ou de mulet.

Quelques femmes étaient venues pour réclamer leurs commissions au conducteur, sorte de messager rural ; on tira de la patache une quantité de choses étranges, des petits barils pleins d'huile, de vinaigre, de liquides variés, des sacs d'avoine ou de farine, des morceaux de viande fraîche enveloppés de feuilles de chou, des paniers vides, enfin un nombre prodigieux de colis hétéroclites, bien que je cherchasse vainement à découvrir l'endroit où ils avaient été précédemment cachés aux regards.

Quant tous les petits barils et les quartiers de viande eurent trouvé leurs destinataires, non sans quelques litiges, une femme avenante, proprement vêtue, s'approcha de nous, prenant en pitié notre air emprunté. De fait nous devions être passablement gauches, car nos yeux suivaient avec une sorte de regret la voiture jaune, qui s'en allait plus loin peupler le pays de petits barils de sacs de toile mystérieux.

—Qu'y a-t-il pour le service de ces messieurs et de ces dames ? nous dit l'hôtesse en français très-acceptable, malgré l'accent du pays. Une jolie chambre peut-être et un souper ?

—Quatre jolies chambres et quatre soupers, répondis-je, retombant dans la réalité.

Les chambres étaient propres et fraîches malgré leurs affreuses lithographies de la Restauration encadrées dans des cadres de bois noir ; en attendant le repas je me mis au courant des aventures de Télémaque et de celles non moins véridiques de la belle Zélie, représentée avec un corsage bleu et un jupon rouge, dans l'acte de reprocher à un perfide l'abandon le plus immérité.

Le souper fut servi, et nous mangeâmes tous à la même table. La frugalité, mais non la parcimonie, présidait à ce repas, arrosé de cidre encore potable. Pierre fit la grimace ; je l'avais accoutumé à boire de bon vin, —mais, en nous voyant boire courageusement, il prit le parti d'en faire autant, et je n'ai pas ouï dire qu'il s'en soit trouvé plus mal.

—Ces messieurs et ces dames sont venus pour voir l'endroit ? nous demanda l'hôtesse en desservant la table.

—Oui, et pour respirer l'air. La mer est-elle loin ?

—A un petit quart de lieue ; c'est à Faucois que vous la trouverez.

—Y a-t-il une auberge à Faucois ?

—Ah ! seigneur Dieu, non, bien sûr !

Je n'y était plus du tout, et je commençais à accuser Maurice Vernex d'avoir fait comme tous les voyageurs anciens et modernes, lorsque l'hôtesse ajouta :

—Mais il y a une maison à louer, une belle maison de six appartements, avec un jardin, une écurie et une étable.. Ca sera peut-être un peu humide, parce que voilà deux ans qu'on ne l'a louée.. Mais si ces messieurs veulent voir..

Je tenais mon rêve ! Le lendemain dès l'aube j'étais dans la belle maison à six appartements, ce qui voulait dire en langue vulgaire six pièces, et le mètre à la main, je toisais et retoisais la place du lit, des chaises, des armoires.. Une heure après, Pierre était en route pour la ville déserte avec le chariot de l'hôtesse, et le soir même, pendant qu'un bon feu de bois de charme brûlait dans les cheminées pour les assainir, nous couchions dans nos meubles.

XXXV

Je fus réveillé par les cris joyeux de Suzanne, et je me trouvais bientôt auprès d'elle.

—La mer, disait-elle, vois donc, père, la voilà en face de nous sous la fenêtre ! On dirait qu'il n'y a qu'à ouvrir la porte pour y tremper ses pieds !

En effet, la veille, tout occupés des arrangements intérieurs, nous n'avions pas songé à regarder par les fenêtres.

Un panorama splendide se déroulait devant nous. En face, la mer, d'un bleu foncé intense, qui faisait mal aux yeux ; au-dessus, le ciel d'un bleu plus pâle, doux et tendre ; à droite et à gauche, deux bras de rocher rous qui enserraient une baie merveilleuse, si parfaite qu'elle avait l'air d'un décor d'opéra ; des falaises tantôt rocheuses, tantôt couvertes d'herbe drue et de hautes fougères ; quelques arbres pittoresques auprès de nous ; à nos pieds, un ruisseau d'eau vive qui traversait le jardin avec un bruit de cascade, et sous la fenêtre, de grandes plates-bandes de juliennes blanches qui embaumaient l'air. Un bruissement d'abeilles affairées remplissait l'atmosphère fraîche et tiède à la fois, où le vent avait la douceur du velours et la force vivifiante du bain salé.

—C'est prodigieux ! murmurai-je. Maurice Vernex ne m'avait pas trompé.

—C'est lui qui t'avait enseigné ce nid ? dit vivement Suzanne en se tournant vers moi.

—Oui, il y a longtemps ; je l'avais oublié, et puis, quand tu as parlé de revenir en France, je me suis rappelé le nom de ce pays étrange et sauvage.

Suzanne ne répondit rien ; mais une expression de joie et de gratitude passa sur son visage expressif.

—C'est un bon garçon, dit-elle, il ne nous est jamais venu de lui que du bien. Te rappelles-tu ce triste hiver à Paris, comme il venait souvent te désennuyer ?.. Nous avons passé alors de bonnes soirées.

A Continuer.

AVIS.

La société jusqu'ici existante en vertu de l'acte concernant les sociétés limitées, entre Thomas Cushing comme associé général et Charles Cushing comme associé spécial, tous deux de la cité de Montréal, sous les noms et raison social "Montreal Brewing Company," a été ce jour dissoute par la séparation du dit Charles Cushing. Témoins nos seings en cette ville, Montréal, ce trente-unième jour de janvier, 1879.

THOMAS CUSHING, C. CUSHING.

Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

AFFICHES, grandes et petites

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

FACTURES,

RECUS,

BILLETS,

MEMORANDUMS,

Etc., Etc., Etc.

Ponctualité, Bon marché,

Dernier goût,

Entière satisfaction.

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES CAFE RESTAURANT.

M. Duperrouzel,

Spécialité de Café français, de vins français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

JODOIN & CIE.,

Manufacturiers de

POELES, PELLEES, ETC. Bureau et magasin

No. 309 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Succursale

No. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.

EUREKA, fleur de fine champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des queurs préparées par J. Fiton aîné et J. Nouvelle, à Bordeaux, France, et à vendre par Riendeau Racine, au Sazerac, 299, rue Notre-Dame.—1

CADIEUX & DEROME

LIBRAIRES-EDITEURS,

No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,

Ci-devant employés de la Maison

J. B. ROLLAND & FILS,

Spécialité de Livres et d'objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse

Morale. Papier peint (Tapissier) dans tous les genres et pour tous les prix.

FARINE PREPAREE

POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense

D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR

A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures qui l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

BRODIE & HARVIE

Coin des Rues Craig et Bleury.

6 Mars 1879.—a a

AVIS.

La Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender sa charte et changer le nom de la compagnie ; pour lui permettre de louer, vendre ou manufacturer des poeles de chauffage et de cuisine ; pour se servir de la lumière électrique ou de toute autre lumière dans l'éclairage ; pour acheter tout brevet pour la production de la lumière électrique ; pour régler l'escompte sur les comptes de gaz suivant la condition financière de la Compagnie et pour d'autres amendements.

J. F. SCRIVER, Secrétaire.

Montréal, 17 mars 1879. et as

AVIS.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que PHOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

I. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel

Montreal

Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphie, Buvette.

PROPRIÉTAIRE

DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR, AIME BELLIVEAU, Propriétaire.

N. B.—On invite spécialement nos compatriotes et les États-Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec.") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 1er avril 1879.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

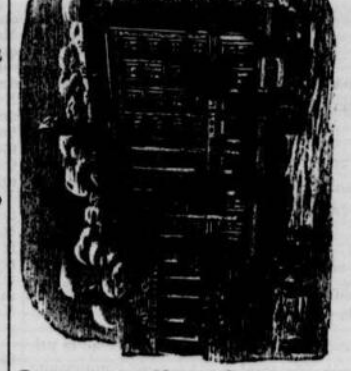
N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 15 mars 1879, 168

Hôtels.

HOTEL RICHELIEU,

COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT,

Vis-à-vis le Palais de Justice, MONTREAL.



Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que PHOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

I. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel

Montreal

Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphie, Buvette.

PROPRIÉTAIRE

DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR, AIME BELLIVEAU, Propriétaire.

N. B.—On invite spécialement nos compatriotes et les États-Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec.") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég.

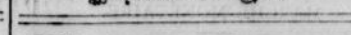
G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 1er avril 1879.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 15 mars 1879, 168

Chemins de Fer.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit :

Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.

Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.

Train de St. Jérôme laissant la gare d'Hochelega à 5.30 P.M.

Le train de St. Jérôme à 7 A.M.

Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.

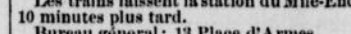
Bureau général : 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des billets.

Bureau : au-dessus du Mechapie's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant.

C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service régulier.—Vitesse et sécurité. De Montréal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus régulier des mailles, il a été décidé de

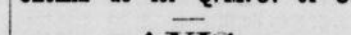
Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la malle laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelega pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.

Ottawa.

C. A. SCOTT, Surintendant général.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février

Les trains circuleront sur cette division comme suit :

Départ d'Hochelega. Arrivée à Québec. Train express : 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m. mixte : 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.

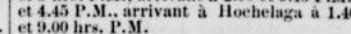
RETOUR.

Départ de Québec. Arrivée à Montréal. Train express : 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m. mixte : 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelega.

Billets en vente aux bureaux de M.M. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelega et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent proposé au transport des passagers.



Chemin de Fer Q.M.O. et O.

AVIS

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

Remèdes par excellence,

Le BAUME D'ISLANDE

GRÉRI LES

Bronchites ou mal de Gorge, la Coqueluche, l'Asthme et toutes inflammations des membranes muqueuses.

PRIX : 25 Cts. PRIX : 25 Cts.

Pastilles Peristaltiques

Le seul remède certain pour la guérison de la Constipation, la Dyspepsie, les Hé